COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009					
Nombre de Conseillers en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17 Procurations : 1	L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
	Présents:				
Convocation: 16 novembre 2009	M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MMES Michel GRAVOUIL, Jacques CHEVALIER, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Alain GUILBAUD, Adjoint M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER				
	A été élue secrétaire de séance : MME Michèle FRANCHETEAU				

<u>Compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2009</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Travaux d'aménagement de la rue du Moulin (2^{ème} tranche),
- Marchés à procédure adaptée (MAPA): Création d'une commission MAPA et délégation de pouvoirs.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2009/145 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
19/10/09	BONNET CIDELCEM (44985 SAINTE 1 chariot de service 3 plateaux et 2 casiers à LUCE SUR LOIRE) 1 couverts pour la cantine		325,00 €
20/10/09	EURE FILM (27240 SYLVAIN LES MOULES)	20 serres-livres pour la bibliothèque	148,50 €
21/10/09	SOCOTEC (44807 SAINT HERBLAIN)	Ecole publique : Vérification installations électriques et moyen de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie	400,00 €
29/10/09	France TELECOM (35091 RENNES CEDEX 9)	Etude pour élaborer le projet de réalisation des travaux de raccordement d'un poste de refoulement	132,94 €
06/11/09	ECR ENVIRONNEMENT (44840 LES SORINIERES)	Etude géotechnique G12 pour les travaux d'extension des vestiaires de football et de la salle de sports (réserve)	2 150,00 €
18/11/09	SPACE SYSTEM (44700 ORVAULT)	Fauteuils pour le théâtre : 9 sièges de plus suite nouveau plan d'implantation validée par le bureau de contrôle BUREAU VERITAS	1 598,76 €

(177,64 € H.T./fauteuil) (En tout 206 sièges)	
Délégation donnée en vertu de la délibération	
n°2009/125 en date du 09/09/09	

≥ 2009/146 – Marché « Travaux d'extension des vestiaires de football » : Attribution et autorisation de signature

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle qu'un nouvelle consultation a été lancée fixant la remise des offres au 26 octobre 2009 pour les 3 lots restants (5, 10 et 11).

La Commission d'appel d'offres, ayant examiné le 6 novembre dernier les offres reçues, propose au Conseil municipal d'attribuer les lots restants suivants aux entreprises comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant	
				H.T.	
5	Cloisons sèches -	EGONNEAU (Saint-Philbert de	Marché avec l'option 1	6 801,10 €	
	Plâtrerie	Grandlieu – 44310)	(lambris PVC en		
		avec option n°1	remplacement de la brique		
			plâtrière enduite		
10	Bardage isolant	Aucune offre remise			
	extérieur				
11	Equipement de	France EQUIPEMENT (Rioz –	Marché de base	6 841,00 €	
	vestiaires	70190)			
	(mobilier)				
	Montant total du marché 13 642				

Etant donné qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 10, une consultation auprès de trois entreprises a été lancée. Seule une entreprise a répondu.

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant H.T.
10	Bardage isolant extérieur	RUZZANTE Mickaël (Chéméré – 44680)	Offre de base	36 095,00 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la CAO et de la seule offre pour le lot 10 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,

de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2009/147 – Marché « Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles du théâtre « Victor LEMOINE » : Avenants

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- « Deux avenants pour le lot 1 vous sont proposés pour les travaux suivants :
 - modification muret de scène et plancher amovible sur escaliers de scène (avenant n°2),
 - régularisation suite travaux non exécutés : main courante tubulaire et panneaux de plancher escaliers de scène (reprises) (avenant n°3).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 novembre dernier, a émis un avis favorable sur ces 2 projets d'avenants.

Lot n°1: Menuiseries intérieures bois

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	6 559,14 €	1 285,59 €	<i>7 844,73</i> €
Avenant n°1	<i>-1 291,50</i> €	-253,23 €	<i>-1 544,63</i> €
Avenant n°2	888,10€	174,07 €	1 062,17 €
Avenant n°3	-552,00€	-108,18€	-660,19€
Nouveau montant du marché	5 603,74€	1 098,33 €	6 702,07 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver les avenants tels qu'ils lui ont été présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

≥ 2009/148 – Marché « Aménagement de la rue du Vigneau et du plateau surélevé rue du Béziau » : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- « Un avenant pour les travaux d'aménagement de la rue du Vigneau et du plateau surélevé rue du Béziau vous est proposé suite à des travaux d'assainissement des eaux pluviales :
 - Fourniture et pose de regard grille EP 40x40 (5 unités),
 - Reprise descente de dalle avec mise en place regard (3 unités),
 - Fourniture et pose d'acodrain (18 ml),
 - Fourniture et pose de canalisation diam 160 ou 200 (63 ml).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 novembre dernier, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Lot unique: Terrassement, voirie, assainissement eaux pluviales

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	97 643,00 €	19 138,03 €	116 781,03 €
Avenant n°1	6 589,50 €	1 291,54 €	7 881,04 €
Nouveau montant du marché	104 232,50 €	20 429,57 €	124 662,07 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver l'avenant tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

▶ 2009/149 – Marché « Etude de diagnostic sur la faisabilité technique et financière pour la requalification d'un bâtiment industriel en salle des fêtes » : Tranche conditionnelle

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission « Salle des fêtes » s'est réunie plusieurs fois avec le cabinet PREPROGRAM pour étudier le dossier et une réunion publique a eu lieu avec les associations.

Suite aux réunions de travail et à la réunion publique, le cabinet PREPROGRAM nous présente ses conclusions sur le site choisi ainsi que les avantages et les inconvénients de conserver ou non le bâtiment actuel. La tranche ferme (Etudes préalables, faisabilité) est donc terminée.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la suite à donner à ce dossier. Arrêt ou poursuite de l'étude (Tranche conditionnelle 1 -Programme provisoire, programme technique détaillé, Tranche conditionnelle 2 -Assistance à la sélection des candidatures)?

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'étude et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- de continuer l'étude pour la tranche conditionnelle 1,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/150 - ZAIC du Chemin Saulnier : Convention assainissement collectif

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La zone d'activités d'intérêt communautaire du Chemin Saulnier est desservie par l'assainissement collectif. Cette zone appartient à la communauté de communes $C \alpha u P a y s$ de Retz.

Il convient d'établir une convention entre la communauté de communes et la commune de CHEMERE pour l'entretien des ouvrages et la perception des taxes d'assainissement. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention pour la mise à disposition des ouvrages du service public d'assainissement collectif passée entre la communauté de communes Cœur Pays de Retz et la commune de CHEMERE pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif de la ZAIC du Chemin Saulnier,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de ladite convention.

≥ 2009/151 – Budget Assainissement 2009 : Décision modificative n°3

Suite à des observations par la Trésorière et à des ajustements de crédits budgétaires, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°3 du budget 2009 du service

Assainissement.

Cette DM n°3 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

4 388,00 €uros

- Section d'investissement : - 3 382,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes			
FONCTIONNEMENT					
D 615	- 2500,00 €				
D 023	6 888,00 €				
R 704		3 720,00 €			
R 70611		668,00 €			
Total section de fonctionnement	4 338,00 €	4 388,00 €			
INVESTISSEMENT					
D 2315-010	1 300,00 €				
D 2315-011	348,00 €				
D 2315-013	6 753,00 €				
D 2315-1008	- 11783,00 €				
R 021		6 888,00 €			
R 1311-013		- 120 000,00 €			
R 1641		123 163,00 €			
R 2762-010		-12 300,00 €			
R 2762-011		348,00 €			
R 2762-1008		- 1481,00 €			
Total section d'investissement	- 3 382,00 €	- 3 382,00 €			

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°3 du budget 2009 du service Assainissement telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire

≥ 2009/152 – Emprunt « 17ème tranche d'assainissement – secteurs de la Bride à Mains et de la Pacauderie » : Choix de l'organisme financier

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de financer les travaux d'assainissement de la 17^{ème} tranche d'assainissement des eaux usées, un emprunt de 250 000,00 € est nécessaire.

Trois organismes financiers ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt de 250 000,00 € sur une durée de 20 ans avec une échéance trimestrielle avec une période de déblocage des fonds de 6 mois : le Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire et le Crédit Mutuel LACO aui nous ont fait les propositions suivantes :

	Crédit Agricole Atlantique	Crédit Mutuel LACO	Caisse d'Epargne des Pays de la Loire
	Vendée		
Frais de dossier	Néant	Néant	
Taux fixe	3,99 % (échéance	4,06 %	
	trimestrielle)		
	4,07% (échéance annuelle		
	mais taux réduit à 3,84738%		
	si 1 ^{ère} échéance 6 mois après		
	déblocage des fonds)		
Taux variable		2,51 % (indexation chgt taux	
indexé sur le livret		livret A)	Pas de réponse
\boldsymbol{A}			
Taux variable			
EURIBOR 3 mois	Marge de 0,6		
instantané			
EURIBOR 3 mois	Marge de 2,53		
capé 1			
EURIBOR 3 mois	Marge 1,80	Marge de 1,69	
capé 2			
Déblocage des	<u>Fixe</u> : 6 mois	<u>Fixe</u> : 6 mois	
fonds	<u>Variable</u> : dans les 3 mois	<u>Variable et variable livret A</u> :	
	suivant enregistrement du prêt	12 mois suivant la signature	
		du contrat	

Pénalités	<u>Fixe</u> : 6 mois	<u>Fixe</u> : Indemnités actuarielles
remboursement	<u>Variable</u> : Sans indemnité	<u>Variable livret A</u> : 6 mois
anticipé	pour le capé 2 et 2 mois	d'intérêt
	d'intérêts +indemnités semi-	<u>Variable</u> : Sans indemnité
	acturielles pour le capé 1 (6	
	mois en tout)	

Taux EURIBOR 3 mois connu au 20/11/09 = 0,714% ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour un montant total de 250 000,00 €uros à taux fixe de 3,99% avec un rembursement à échéance trimestrielle, sur une durée de 20 ans pour le financement des travaux d'assainissement de la 17ème tranche,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2009/153 – Contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commune a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) n°6519 option 3 des conditions générales MSC-95-2003, au profit des agents communaux afin de les faire bénéficier d'une protection sociale garantissant leur traitement en cas d'arrêt de travail.

Ce contrat a pour objet d'assurer aux membres du personnel adhérents, le versement des prestations suivantes :

- Indemnités journalières,
- Invalidité et complément de retraite couvrant l'incapacité de travail,
- Invalidité et la perte de retraite.

La MNT nous a adressé un avenant à ce contrat qui porte sur le changement à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- des conditions générales : Ces dernières sont remplacées par la référence PCMS-95-10. En conséquence, la dénomination « Complément de retraite » indiquée dans les conditions particulières est changée par « Perte de retraite »
- du taux de cotisation passant de 1,53% à 1,61%. Il vous est rappelé que la commune prend à sa charge 25% des cotisations versées par les agents en versant une subvention annuelle à la MNT. Cette prise en charge passerait donc de 0,38% à 0,40%.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cet avenant. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant sus-mentionné,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/154 – Travaux d'aménagement de la rue du Moulin (2ème tranche)

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose :

« Suite à la réunion publique sur les travaux d'aménagement de la rue du Moulin (2^{ème} tranche), il a été décidé de créer un plateau surélevé. Une somme de 13 000,00 € a été inscrite dans le BP 2009 pour réaliser ces travaux.

Quatre entreprises ont été consultées, mais leurs offres dépassent largement ce budget (+50%) :

ENTREPRISES	Prix unitaire m ² HT	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
BREHARD SAS (44320 ST PERE EN RETZ)	35,50 €	19 525,00 €	23 351,90 €
BRETHOME ET CIE TP (44340 BOUGUENAIS)	28,50 €	15 675,00 €	18 747,30 €
COLAS (44402 REZE)	32,50 €	17 875,00 €	21 378,50 €
SARL MABILEAU (44320 ST PERE EN RETZ)	Forfait	18 400,00 €	22 006,40 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser le plateau surélevé,
- de retenir l'offre de l'entreprise BRETHOME pour un montant de 15 675,00 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/155 -Marchés à procédure adaptée : Création d'une commission MAPA et délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Plusieurs textes réformant certaines dispositions du Code des marchés publics sont parus au Journal Officiel le 20 décembre 2008.

Ces textes ont pour objectif affiché d'accélérer la commande publique et d'en faciliter l'accès à ces dernières en limitant le champ d'application des procédures de publicité et de mise en concurrence obligatoires.

Ainsi, les décrets n°2008-1334 du 17 décembre 2008, n°2008-1355 et n°2008-1356 du 19 décembre 2008, relatifs à la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics et au relèvement de certains seuils du Code des marchés publics, ont modifié le Code des marchés publics en supprimant le seuil d'appel d'offres de 206 000 € HT pour les marchés de travaux.

En conséquence, les collectivités territoriales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 150 000 € HT. Pour CHEMERE, cela correspond à la totalité des travaux. Cela signifie que le choix des entreprises n'est plus fait par la commission d'appel d'offres, mais par le Conseil municipal.

Il vous est donc proposé:

- de porter le seuil de délégation de pouvoirs « Marchés publics » accordés à Monsieur le Maire de 20 000,00 € H.T. à 50 000,00 € HT,
- de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 50 000,00 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats. Elle n'aura pas de compétence d'attribution, puisque c'est le maire qui a compétence, sur délégation du Conseil, jusqu'à hauteur 50 000,00 € H.T. pour attribuer les marchés passés en procédure adaptée. Elle n'aura donc qu'une compétence consultative et donnera des avis simples sur le choix de l'attributaire. Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il vous est suggéré que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la Commission d'appel d'offres. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder à Monsieur le Maire la délégation « Marchés publics » suivante : « Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum à 50 000,00 €uros H.T., ainsi que toute décision conœrnant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (Cf. article L 2122-23 du C.G.C.T.). :
- de créer une commission MAPA ayant le mode de fonctionnement et la composition tels que susmentionnés.

≥ 2009/156 – Participation pour voie et réseau (PVR) : Les Chaussées - 30 route de Rouans Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une demande de déclaration préalable enregistrée sous le n°DP 044 040 09 A2056, a été déposée pour un projet de division de la parcelle bâtie et cadastrée F 881 d'une surface de 2 500 m^2 en 2 terrains à bâtir (lot $A:563 m^2$, lot $B:991 m^2$ et un accès en indivision : 403 m^2 Le lot bâti représentant 543 m^2). Ce projet nécessite des travaux d'extension du réseau électrique (environ 27 ml) et éventuellement du réseau d'eau potable dont le montant est estimé aux environs de 2 404,00 \in HT pour le réseau électrique.

Considérant que ces travaux sont destinés à permettre la faisabilité du projet, il vous est proposé d'instituer une PVR pour ces travaux d'extension à 100% à la charge du demandeur.

L'établissement du titre de recettes sera émis après présentation de la facture des divers travaux, fait générateur. ».

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6 et L 332-11-1,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et habitat »,

Vu la délibération du Conseil municipal de CHEMERE en date du 11 septembre 2001 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur la commune de CHEMERE,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles ou existantes et réseaux réalisés pour permettre de nouvelles habitations,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'instituer une PVR pour les travaux d'extension des réseaux, PVR supportée à 100% du coût réel par le demandeur,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/157 – Cession pulvérisateur

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil qu'il avait été décidé en bureau des adjoints de céder le pulvérisateur acquis par la commune en 2003 (n° d'inventaire : 428), étant donné que ce dernier ne sert plus depuis 3 ans en raison de la limitation des utilisations de pesticides par les services techniques.

L'entreprise GUILLOUX MERLET propose de le racheter à 1 700,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de céder à l'entreprise GUILLOUX MERLET le pulvérisateur pour un montant de 1 700,00 €.

≥ 2009/158 – Eclairage public : Extinction

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« De nombreuses communes éteignent leur éclairage public la nuit alors que le centre bourg de CHEMERE reste allumé toute la nuit.

Une étude a été effectuée pour déterminer le gain si l'éclairage public était éteint entre 1 heure et 6 heures du matin. Ce gain a été estimé à 3 000,00 €.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'extinction de l'éclairage public du centre bourg de 1 heure à 6 heures du matin. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'expérimenter le principe d'éteindre l'éclairage public du centre bourg entre 1 heure et 6 heures du matin. Une information préalable de la population sera effectuée au niveau du bulletin municipal.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2009	24	13 rue de Pornic	F	1 479	57,30 m ²	Non
2009	25	1 rue de la Treille	G	2567 - 2570	645 m ²	Non
2009	26	7 rue de la Blanchardais	F	507	910 m²	Non
2009	27	3 rue du Clos Gris	F	535p	140 m²	Non
2009	28	24 rue du Brandais	G	2828 - 2829	942 m²	Non
2009	29	26 bis rue du Brandais	G	2826 - 2831	1116 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1026		LATOUCHE Anthony et GUILLOUX Blandine	8 rue des Moissonneurs	Lot n°4	Maison habitation
A 1027	06/10/2009	VOYAU Pierre	31 rue du Béziau	G 276p	Maison habitation

A 1028	06/10/2009	RONDINEAU Eric	25 rue du Breil	F 839	Préau
A 1029		MUSSET Christophe et BROSSEAU Elodie	1Ter rue du Brandais	G 2567p	Maison habitation
A 1030	21/10/2009	SCI Les Marais Immo	12 route de Rouans	F 1466	Construction d'une école de conduite

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2057	05/10/2009	LANGEVIN Colette	6 impasse des Caillebottes	G 1769	Division 1 lot à bâtir
A 2058	12/10/2009	TRIBOUILLOY Laurent	53 bis rue de Pornic	G 2635	Panneaux solaires
A 2059	12/10/2009	CANTAT Jean-Charles et Anne	11 rue du Brandais	G 2754	Panneaux solaires
A 2060	17/10/2009	CANTAT Jean-Charles et Anne	11 rue du Brandais	G 2754	Panneaux solaires
A 2061	19/10/2009	Entreprise SORIN Patricia	Le Bled Mignon	C 534	Panneaux solaires
A 2062	19/10/2009	SORIN Patricia	Le Bled Mignon	C 534	Panneaux solaires
A 2063	19/10/2009	ALBERT Daniel	4 impasse des Caillebottes	G 2454	Abri de jardin
A 2064	21/10/2009	LODE Rémy	9 rue du Parc	G 1236 -1239	Véranda
A 2065	21/10/2009	RENAUD Marie-Claude	Rue de la Bride à Mains	G 90 1911	Division 3 lots à bâtir
A 2066	27/10/2009	RAVIER Sylvain et TREGUER Sarah	La Vinçonnière	E 358	Modification de façade d'une longère
A 2067	28/10/2009	DAVID Alain	21 rue du Breil	F 1368	Clôture
A 2068	30/10/2009	SCI du Vingt-Quatre	23 bis rue du Vigneau	G 2527	Division 1 lot à bâtir
A 2069	02/11/2009	BOURRIAUD Jean	45 rue du Breil	F 1143	Clôture
A 2070	02/11/2009	PLANTIVE Dominique	2 rue du Clos Gris	F 1112	Panneaux solaires
ı					

Séance levée à 23 heures 30.